

HC  
115  
.A2526214

# UN NOUVEAU PAS

## VERS LA CROISSANCE INDUSTRIELLE



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

Industrie  
et Commerce

Industry, Trade  
and Commerce

NOVEMBRE 1978



UN NOUVEAU PAS

TABLE DES MATIÈRES

VERS LA CROISSANCE INDUSTRIELLE

Pour une expansion du secteur industriel:  
Résumé des initiatives fédérales

Page 1

Un nouveau pas vers la croissance industrielle,  
Suite donnée aux consultations sectorielles

Page 17

## TABLE DES MATIÈRES

Pour une expansion du secteur industriel: Résumé des initiatives fédérales	Page 1
Un nouveau pas vers la croissance industrielle, Suite donnée aux consultations sectorielles	Page 17

## POUR UNE EXPANSION DU SECTEUR INDUSTRIEL:

### RÉSUMÉ DES INITIATIVES FÉDÉRALES

La prospérité du Canada a toujours été fonction du rendement de ses industries manufacturières et de leur apport en gains de productivité, en revenus, en exportations et en emplois. Pour diverses raisons, le rendement jadis obtenu des industries manufacturières sera fort probablement très difficile à atteindre dans les années 80. La concurrence sur le marché mondial fera appel à des efforts considérables au pays pour maintenir et même accroître l'activité industrielle. Les hommes d'affaires, les associations de travailleurs et les gouvernements se voient dès lors obligés de repenser leurs politiques et leur position à la lumière des changements imminents. C'est dans cette optique que des groupes de travail sectoriels ont été formés pour étudier ces besoins.

Au mois de février 1978, les Premiers Ministres lancèrent les bases de consultations sectorielles. Vingt-trois groupes de travail furent formés et composés à partir de 305 firmes, 27 syndicats et 18 universités. Les délégués gouvernementaux ayant un statut d'observateur sans droit de vote. Au mois d'août 1978, tous les groupes de travail avaient soumis leurs rapports aux ministres fédéral et provinciaux de l'industrie et du commerce. Ces rapports furent analysés par un comité très expérimenté, composé de cinq représentants de l'industrie, cinq membres exécutifs du Congrès canadien du travail, un universitaire et un nouveau président venant de l'industrie. Ce comité du deuxième niveau présenta son rapport au public le 23 octobre 1978.

La grande majorité des recommandations faites par les groupes de travail et le comité du deuxième niveau s'adressaient aux gouvernements. La chose était normale puisque les attributions des deux groupes cherchaient le point de vue du secteur privé sur un grand nombre de politiques gouvernementales, politiques qui forment le cadre dans lequel l'industrie fonctionne.

Le rôle que joue le gouvernement en influant sur l'orientation de l'activité industrielle au Canada fait depuis longtemps l'objet d'une controverse. L'organisation de l'industrie canadienne, le degré d'appartenance étrangère, la taille de ses marchés, la concurrence avec les pays étrangers et le rôle du gouvernement face au développement industriel dans les principaux pays avec lesquels nous avons des échanges commerciaux, tous ces éléments réunis se prêtent peu à de simples solutions. Toutefois, un principe de base s'impose: c'est l'entreprise privée qui constitue le moyen de trouver les possibilités économiques et de les transformer en une activité productive.

Les gouvernements peuvent contribuer à cerner certaines possibilités, à assurer un milieu propice à l'initiative privée et, dans certains cas, ils peuvent assumer une partie du risque. Mais c'est l'entreprise elle-même qui figure au premier rang dans l'économie canadienne.

Il faut ensuite que les politiques et les programmes de développement industriel des gouvernements soient suffisamment souples pour répondre à l'évolution rapide des circonstances et des contraintes du marché. Les principes de planification prescriptive des gouvernements dans le domaine du développement industriel, aussi favorables qu'ils peuvent sembler à certains, risquent sérieusement d'être trop rigides et d'entraîner une mauvaise répartition des ressources. Par définition, pour être concurrentielle, l'industrie doit répondre à la demande des marchés nationaux et mondiaux. Dans un même temps, les politiques et programmes des gouvernements doivent respecter les exigences des entreprises et des divers secteurs de l'économie.

Un grand nombre de mesures ont été prises par le gouvernement fédéral ces derniers temps, faisant suite aux orientations fournies par les Premiers Ministres en février dernier pour améliorer le climat de la croissance économique et du développement industriel. Plusieurs d'entre elles ont été prises en réponse aux recommandations faites par les vingt-trois comités sectoriels. D'autres initiatives préfiguraient l'exercice de consultation. Les mesures sont énumérées plus bas. Celles qui sont répertoriées sous "mesures en cours" sont des décisions ou des initiatives qui ont été prises. "Mesures prévues" sont des initiatives qui peuvent être prises sous réserve de certaines révisions ultérieures.

Ces mesures sont surtout les instruments de politiques cadres. Des politiques fiscales plus larges tentent d'influencer le taux de croissance, l'inflation et l'emploi des ressources qui ne font pas partie de cette liste. Celles-ci seront discutées publiquement à la Conférence des Premiers Ministres, fin novembre.

Dans la mesure où les mesures listées plus loin se rattachent aux consultations sectorielles, elles représentent une première génération d'initiatives du gouvernement fédéral. D'autres mesures faisant suite aux recommandations des comités sectoriels suivront au fur et à mesure que les analyses et les politiques le permettront. Les ministres fédéral et provinciaux de l'industrie et du commerce discuteront en août, les recommandations du Comité du deuxième niveau durant leur réunion du 7 novembre 1978 et communiqueront leurs conseils aux Premiers Ministres quant à la manière de donner suite à ces recommandations.

#### LOURDEUR DES ROUAGES GOUVERNEMENTAUX

Le processus de consultation a permis de transmettre certains messages fondamentaux aux gouvernements: ils doivent assainir leur administration, diminuer leurs responsabilités et leur part du revenu national doit être réduite; les priorités devront être réorientées dans le but d'établir des politiques et des programmes propres à accroître la capacité du secteur privé à créer des revenus et des emplois.

### Mesures actuelles

(des mesures énumérées qui correspondent à des recommandations précises faites par les groupes de travail sectoriels sont indiquées par un astérisque. Les engagements représentant une réponse directe aux recommandations d'un groupe de travail sont indiquées par deux astérisques)

- 1.\* Restrictions budgétaires: engagement du gouvernement fédéral à limiter le taux d'augmentation des dépenses de l'État à un niveau inférieur au taux d'augmentation du P.N.B. et à réduire de \$2,5 milliards les dépenses occasionnées par les programmes existants et prévus.
- 2.\* Emplois dans le secteur public: réduction de 5 000 emplois, engagement du gouvernement fédéral à ne pas accroître le niveau ni les salaires de la Fonction publique par rapport à ceux du secteur privé.
- 3.\* Formalités se rattachant à la réglementation: création d'un poste de Contrôleur chargé de réduire de façon immédiate les frais imposés aux entreprises appelées à fournir des renseignements au gouvernement fédéral, de prêter main forte aux ministères dans l'évaluation des formalités nécessaires ainsi que de créer et de mettre au point des méthodes de contrôle et de réduction.
- 4.\* Réduction des exigences statistiques: les modifications à la L.D.C.S.O. changeront les exigences relatives aux déclarations des entreprises dont le revenu est de \$500 000 et l'actif de \$250 000 à \$10 millions et \$5 millions respectivement.

### INFRASTRUCTURE ÉCONOMIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET DE SOUTIEN

Le gouvernement continuera à assurer la mise en place de l'infrastructure économique nécessaire au développement industriel. Cette infrastructure sera favorable de trois façons: elle permettra de faciliter et d'accélérer l'approbation des projets acceptables du secteur privé; de favoriser l'appui pour tout un éventail de projets d'infrastructure grâce aux Ententes-cadres de développement par l'entremise du MEER et, enfin, de contribuer directement à certains projets importants. Voici une liste des diverses mesures:

### Mesures actuelles

1. Ententes du MEER sur le développement industriel des filiales: avec la Nouvelle-Écosse, \$13 millions, en plus des 15 millions pour la modernisation de la Société Sydney Iron and Steel afin de maintenir le niveau d'emploi; avec le Québec, \$82,6 million de plus, pour l'aménagement de parcs industriels; avec l'infrastructure du nord est de l'Ontario pour un parc industriel à North Bay, \$1,5 million pour la région de Sudbury; avec le Manitoba pour \$26.4 millions; avec la Colombie-Britannique, \$35 millions; avec la Saskatchewan, \$9.8 millions pour la Société Interprovincial Steel and Pipe. (Les montants cités représentent la part du gouvernement fédéral.)

2. Ententes du MEER sur le développement du tourisme: avec Terre-Neuve, \$11,01 millions; \$11,0 millions avec la Nouvelle-Ecosse; \$11,8 millions avec le Nouveau-Brunswick, \$45,6 millions avec le Québec; \$25 millions avec la Colombie Britannique.
- 3.\* Construction navale et bassin de radoub: \$70 millions pour l'aménagement de nouveaux bassins de radoub et de réparations de bassins sur la côte est et ouest et le remplacement de traversiers.
4. Industrie de l'automobile: subvention fédérale de \$40 millions à la Ford Motor Company of Canada pour construire une usine de fabrication de moteurs à Windsor qui fournira 2,600 emplois directs. Appointement de la Commission Reisman pour faire au gouvernement fédéral des recommandations sur le futur de l'industrie automobile en Amérique du Nord.
- 5.\* Exploitation de l'énergie renouvelable: programme de \$125 millions pour achats privilégiés d'équipement solaire fabriqué au Canada pour les nouveaux édifices fédéraux; subvention de \$143 millions pour l'élaboration de nouvelles méthodes à utiliser par l'industrie forestière pour transformer les déchets de bois en carburant; garanties de prêts de \$150 millions pour contribuer à la construction de génératrices d'électricité à biomasse; \$114 millions pour des ententes à frais partagés avec les provinces pour la démonstration de technologies nouvelles; \$40 millions pour la recherche sur les techniques biomass.

#### PROGRAMMES DE RÉFÉRENCE

Il est primordial que l'ensemble des programmes gouvernementaux, tant fédéraux que provinciaux, qui assurent un cadre de référence à l'industrie, soient aussi propices que possible à l'expansion et au développement. Tout en poursuivant son engagement aux objectifs légitimes de tous les programmes de référence, le gouvernement fédéral tentera de s'assurer qu'ils sont conçus et appliqués de manière à minimiser le plus possible les obstacles à l'expansion industrielle.

#### IMPÔTS

##### Mesures actuelles

1. Crédit d'impôt à l'investissement: prolongé à 1980 et augmenté pour les régions visées par le MEER.
2. Abaissement de l'impôt sur les corporations et amortissement rapide prolongé: la déduction accélérée d'amortissement pour le matériel de fabrication et de transformation est prolongée de façon indéfinie.
3. Crédit d'impôt à la recherche et au développement: toutes dépenses courantes et de capital pour la recherche et le développement sont maintenant admissibles à un crédit d'impôt à l'investissement.

4. Déduction spéciale pour la R. et D.: la déduction de 100 p. 100 des dépenses courantes et de capital pour la recherche et le développement est augmentée grâce à une nouvelle déduction spéciale de 50 % pour les dépenses en recherche et en développement en sus d'une période de base.
5. Déduction pour stocks: 3 % de la valeur initiale des stocks peut être déduite du revenu imposable.
6. Financement des petites entreprises et des entreprises conjointes: la taxe de 25 % sur les dividendes intersociétés est éliminée si la possession d'actions représente plus que 10 % de la société.
7. Stimulants fiscaux aux services de chemins de fer: les déductions des coûts de capital sont augmentées pour les investissements dans les services de chemins de fer.
8. Stimulants fiscaux à l'énergie: les déductions pour épuisement de ressources sont augmentées pour les investissements dans les sources de pétrole non traditionnelles et les systèmes de récupération tertiaire.
9. Degrèvement de taxe de vente: les manufacturiers dont le total annuel des ventes représente moins de \$50 000 sont exemptés de la taxe de vente fédérale.
10. Déclarations des taxes de vente et d'accise: le nombre des déclarations d'environ la moitié des petites entreprises au Canada sera réduit.
11. Transferts de petites entreprises: les petites entreprises peuvent différer leurs gains en capital sur la vente d'actions qui sont transférées au conjoint ou eux enfants, jusqu'à concurrence de \$200 000.
13. Autrefois les pertes de capital pouvaient être déduites seulement des gains de capitaux, dans le cas de corporations et d'autres sources de revenus jusqu'à \$2000 dans le cas d'individus. La nouvelle politique permet aux compagnies privées à contrôle canadien de déduire les pertes de capital sur actions et dettes des revenus de toute source, sans limite pour les corporations et les individus. Ce changement encouragera l'investissement dans la petite entreprise.
14. Gains en capital: au choix du contribuable, traitement garanti des gains en capital sur le revenu d'entreprise à capital risque.
15. Crédit d'impôt sur les dividendes: augmentation du crédit d'impôt sur les dividendes, d'un tiers à un demi sur les dividendes payés en liquide.
16. Barème fiscal applicable aux petites entreprises: Que, pour les petites compagnies, le taux minimum imposable soit relevé de \$50,000 à \$150,000.

17. Report de l'impôt sur les gains en capital:; dans le cas où une entreprise céderait ses biens à la suite d'un déménagement.
18. Provisions pour l'épuisement de ressources naturelles: que soient offerts des stimulants pour les découvertes faites dans le Grand Nord (Frontier) et excédant les octrois a l'épuisement, sur une base de 66 2/3 % des coûts de forages canadiens excédant \$5 millions et subis entre le 31 mars 1977 et le 1er avril 1980.
19. Crédit d'impôt a l'emploi: que soit accordé aux entreprises commerciales, un crédit d'impôt de \$2 par employé, par heure.
20. Taxe de vente fédérale: que soit éliminée la taxe de vente fédérale sur le vêtement, la chaussure, les produits visant à l'économie de l'énergie et beaucoup d'autres produits. Que soit réduite de 12, à 5% la taxe de vente fédérale sur les matériaux de construction.
21. Equipement de contrôle de la pollution: Que soit accordé un amortissement sur deux ans pour les équipements de contrôle de la pollution et d'économie de l'énergie.
22. Imposition des actions offertes aux employés, au taux d'imposition des gains en capital (réservé aux compagnies majoritairement canadiennes).
23. Simplification du système fiscal appliqué aux compagnies afin de réduire les obstacles liés à la réorganisation des corporations.

#### Mesures projetées

En réponse aux consultations sectorielles, le Ministre des Finances étudiera la possibilité de répondre aux inquiétudes de l'Industrie dans son prochain budget.

#### MESURES VISANT LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

##### Mesures actuelles

- 1.\* Analyse coût-avantages: analyse de l'impact socio-économique incluant une analyse des coûts-avantages de tous les nouveaux règlements. Les résultats seront accessibles aux personnes qui en feront la demande.
- 2.\* Application: Partout où cela sera possible l'application des règlements fédéraux sur la protection de l'environnement sera exécutée par l'organisme provincial compétent. Des ententes à cet effet ont été signées avec sept provinces.
3. Aide financière: les dépenses entraînées par la recherche, le développement et la démonstration seront admissibles en vertu du Programme de développement de l'entreprise.
- 4.\*\* Economie de l'énergie: priorité aux recherches visant à améliorer l'utilisation des déchets tout en réduisant les polluants.

### Mesures projetées

1. Exceptions aux règles de conformité: les calendriers des industries existantes pourront varier en fonction des priorités de l'environnement et ce, après consultation avec les organismes provinciaux.
2. Stabilité des investissements: les normes de conformité qui reflètent l'état actuel de la technologie ne changeront pas au cours des cinq prochaines années et les nouvelles usines dont la technologie est conforme n'auront pas à faire face à de nouvelles exigences d'ici cinq ans, à moins de circonstances exceptionnelles.

### POLITIQUES RELATIVES AU TRANSPORT

#### Mesures actuelles

- 1.\* Procédures de règlement des griefs: Le gouvernement fédéral établira des rouages plus efficaces propres à accélérer le règlement des griefs concernant le transport ferroviaire.
- 2.\*\* Disponibilité du matériel roulant: le secteur des céréales entreprendra avec l'industrie des engrais, des consultations sur l'emploi des wagons-trémie de l'État à d'autres fins qu'au transport du grain.
- 3.\*\* Mouvement interprovincial des camions et autocars: le gouvernement fédéral, par l'entremise du Canadian Council of Motor Transport Administrators facilitera le transport des marchandises et des passagers entre les provinces.
- 4.\*\* Tourisme: des représentants de l'industrie seront consultés au sujet de tous les remaniements de la structure des transports.
- 5.\*\* Frais de transport: Le Ministre des Transports réaffirmera la politique visant à laisser s'établir les tarifs passagers et de marchandises en fonction du marché. Toutefois, là ou pour des objectifs socio-économiques, les transporteurs acceptent des tarifs non rémunérateurs, ou là ou les services ne répondent pas à un besoin commercial rationnel les gouvernements pourront offrir des subventions.
6. Réglementation: Transports Canada et les autres partenaires entreprendront une étude sur la rationalisation des règlements des transports et recommanderont des politiques sur la réglementation et la concurrence.

#### Mesures projetées

1. Transports Canada étudiera les moyens de mettre sur pied avec les Etats-Unis, des mécanismes visant à modifier les tarifs de transport direct.

## RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE

### Mesures actuelles

- 1.\* Examen des règlements: le Conseil économique étudiera le bien-fondé des règlements, les solutions de rechange possibles, les méthodes d'exécution de tous les ministères et des divers niveaux de gouvernement. Il fera ensuite part de ses conclusions.
- 2.\*\* Consultations préliminaires: les ministères seront appelés à tenir des séances de consultation pour définir les problèmes avant l'établissement des nouveaux règlements sur la santé, la sécurité et l'équité.
- 3.\* Analyse coût-avantages: tous les nouveaux règlements sur la santé, la sécurité, l'équité et les principales modifications aux règlements actuels feront l'objet d'une analyse coût-avantages; il y aura examen public de cette analyse et des conclusions avant leur promulgation.

### Mesures projetées

- 1.\*\* Exigences concernant les règlements: examen immédiat des organismes où il est possible de réduire ou de moderniser la réglementation.
- 2.\*\* Chevauchement des règlements: élimination du double emploi parmi les organismes fédéraux et entre les paliers de gouvernement à l'étude.

## POLITIQUE COMMERCIALE

### Mesures actuelles

- 1.\* Négociations commerciales multilatérales: négociations en cours afin d'accroître l'accès des produits canadiens aux marchés étrangers.
- 2.\* Code des subsides aux exportations: le code international régissant les subsides aux exportations est en voie de négociation aux N.C.M.
- 3.\* Barrières d'ordre technique: code international sur les barrières techniques au commerce en voie de négociation aux N.C.M. et réduction possible des cas de double emploi en ce qui concerne les formalités d'inscription nationales et provinciales.
- 4.\* Contrôle des importations: les importations de textiles, de vêtements et de chaussures sont surveillées.
- 5.\* Ententes sur les contingentements volontaires: actuellement en négociation avec les fournisseurs à prix de revient bas dans le but de remplacer les contingents globaux existants.
- 6.\*\* Importations non favorables: mesures expéditives aussi efficaces que celles des principaux pays avec lesquels nous faisons des échanges commerciaux, en vue d'interdire les importations non favorables par une meilleure application des lois contre les méventes étrangères et du droit compensateur.

## POLITIQUE SUR LA CONCURRENCE

### Mesures actuelles

- 1.\* Lois sur la concurrence: lois à l'étude visant à assurer une concurrence saine sur le marché et susceptibles de faire réaliser des économies d'échelle aux industries canadiennes.
- 2.\*\* Candidatures à la Commission de la concurrence: le gouvernement s'est engagé à obtenir des mises en candidature du secteur privé en vue des nominations à la Commission de la concurrence.

## POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT

### Mesures actuelles

- 1.\* Comité d'examen des approvisionnements: on procède actuellement à la mise sur pied d'un mécanisme permettant d'utiliser les approvisionnements fédéraux pour appuyer la recherche et le développement industriels, par l'entremise d'entreprises contrôlées par les Canadiens dans les cas où il est jugé nécessaire de maintenir ou de créer une certaine industrie au pays.
2. Accès aux marchés d'approvisionnement des gouvernements étrangers: négociations aux N.C.M. concernant un Code d'approvisionnements gouvernementaux.
- 3.\*\* Normalisation: les ministères et organismes vont normaliser les exigences relatives aux achats d'ici quelque temps et les appliquer à l'ensemble des ministères afin de porter au maximum les possibilités d'économies d'échelle et de trouver des fournisseurs canadiens.
- 4.\*\* Accélération des paiements: Le contrôleur général étudiera les méthodes susceptibles d'accélérer le paiement des contrats accordés par le gouvernement.

### Mesures projetées

- 1.\*\* Coordination fédérale-provinciale: entretiens ayant pour objet de codifier certaines politiques et pratiques pour maintenir et encourager l'essor industriel;
- 2.\*\* Accès aux projets d'envergure: consultations entre le gouvernement et le secteur privé destinées à permettre autant que possible aux fournisseurs canadiens intéressés de soumissionner des achats au pays et à l'étranger;
- 3.\*\* Sociétés de la Couronne: étude des conséquences qu'entraînerait l'application de ces mesures concernant l'approvisionnement aux sociétés de la Couronne;
- 4.\*\* Moyens choisis: étude de la possibilité d'établir une politique concernant des moyens choisis pour favoriser l'expansion industrielle.

## RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT ET INNOVATION

La majorité des industries canadiennes qui doivent prendre de l'essor et accroître leur concurrence dépendent de la technologie. La plupart des travaux de recherche et de développement, surtout dans le domaine du génie, nécessaires à l'exploitation de cette nouvelle technologie doivent être entrepris par le secteur privé.

### Mesures actuelles

1. Objectif en matière de R et D: objectif des dépenses en R et D est en pourcentage du P.N.B. d'ici 1983. La moyenne des dépenses récentes en R et D se situe un peu en-dessous de 1 % du P.N.B.
2. Stimulants fiscaux: augmentation des stimulants fiscaux pour la recherche industrielle dans les budgets récents (voir Impôts).
- 3.\*\* Mises de fonds directes: augmentation des fonds des programmes d'aide directe en 1979-1980.
- 4.\* Transferts de technologie: redoublement des efforts en vue de transférer les projets de technologie des laboratoires de l'État à l'industrie.
5. Emploi: introduction d'un programme d'emploi dans l'industrie destiné à la main-d'oeuvre hautement qualifiée (\$3 millions).
- 6.\* Laboratoires de l'État: rendre accessibles ces laboratoires au secteur privé, élargir le Programme des projets "industrie-laboratoires".
7. Centres d'excellence: participation à l'établissement de Centres régionaux d'excellence en matière de recherche.
8. Recherche universitaire: augmentation des fonds accordés aux universités pour les projets de recherche d'intérêt national.

### Mesures projetées

- 1.\* Approvisionnements: modification de la politique d'approvisionnement en vue de stimuler la recherche et le développement industriel.
- 2.\*\* Centres d'innovation: mise sur pied de centres de recherche et d'innovations industrielles en vue d'aider les industries, particulièrement les petites entreprises et les inventeurs indépendants, pour la mise au point de nouvelles techniques.

## POLITIQUES CONCERNANT LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Il est essentiel que les spécialisations de la main-d'oeuvre correspondent aux besoins actuels et prévus des industries pour augmenter la productivité et la concurrence en général. Voici les mesures qui ont été prises afin d'augmenter l'apport de l'État dans ce processus fondamental:

### Mesures actuelles

- 1.\* Programmes de mobilité: augmentation des fonds et plus grande souplesse pour les programmes de déplacement d'emplois.
- 2.\*\* Formation spécialisée: l'an prochain, on accordera \$20 millions au Programme relatif aux pénuries aiguës de main-d'oeuvre spécialisée destiné à répondre aux besoins des industries, \$40 millions chaque année dans les années 80, outre \$50 millions qui seront accordés l'an prochain à d'autres programmes de formation industrielle.
3. Programme d'aide au développement économique local: vise à stimuler l'emploi dans le secteur privé au niveau local et l'expansion des petites entreprises.
4. Subside aux salaires transportables: subside aux salaires à utiliser de concert avec les programmes de mobilité.
- 5.\*\* Informatisation des Centres d'emploi du Canada: système informatisé de renseignements qui permet de faire correspondre l'offre et la demande dans les spécialisations entre les principaux C.E.C.
6. Service d'orientation destiné aux personnes qui viennent d'entrer sur le marché du travail.
- 7.\* Stimulants à l'emploi et assurance-chômage: augmentation du nombre de semaines de travail requises pour être admissible aux prestations d'assurance-chômage; réduction du taux hebdomadaire des prestations; surtaxe sur les prestations des gros salariés.
- 8.\* Programme de formation et d'expérience professionnelle: participation aux salaires à partir des fonds de l'assurance-chômage pour encourager l'emploi chez les jeunes chômeurs.
9. Partage du travail: afin d'éviter les mises en disponibilité temporaires, les heures de travail des employés sont réduites et ces employés sont admissibles à un supplément par l'entremise des prestations d'assurance-chômage.
- 10.\* Consultations: on procède actuellement à l'établissement d'un Conseil consultatif national qui participera à la formulation des politiques et programmes concernant le marché du travail.

### Mesures projetées

- 1.\*\* Formation des apprentis: étudier la mesure dans laquelle des fonds pourraient être affectés pour maintenir le niveau de la formation en période de fléchissement de l'économie, ainsi que pour assurer un appui financier initial lorsque les frais des employeurs sont les plus élevés.
- 2.\*\* Participation du secteur privé à la formation: collaborer avec les employeurs et les syndicats pour trouver des moyens d'intéresser davantage le secteur privé aux programmes de formation.

- 3.\*\* Contremaîtres et enseignants: étudier la mesure dans laquelle il est possible d'élargir les programmes de formation des contremaîtres et compagnons-enseignants.

### MESURES DE COMMERCIALISATION

La concurrence très forte sur les marchés internationaux, les difficultés éprouvées traditionnellement par les petites entreprises canadiennes qui se font concurrence dans toutes les régions du Canada face à la capacité supérieure de distribution des grandes entreprises dont le siège social se trouve à l'étranger dans de nombreux cas, de même que le peu d'attention accordé par l'État aux marchés nationaux par opposition aux marchés étrangers sont des facteurs qui ont récemment donné lieu à une série de mesures.

#### Mesures actuelles

- 1.\* Étude de marché: \$5 millions par an seront affectés au programme de développement de l'entreprise pour participer au coût de l'identification des nouveaux produits, aux études sur le consommateur et aux essais de produits et de marchés.
- 2.\*\* Système d'identification des débouchés: liste informatique des fournisseurs canadiens et de leur réseau de distribution pour tous les services fédéraux du Canada et les postes outre-mer, en vue d'aider l'industrie et les consommateurs canadiens à obtenir au pays les produits et services nécessaires.
- 3.\*\* Analyse des importations: méthodes coordonnées d'analyse des importations et identification des marchés nationaux éventuels pour les fabricants canadiens.
4. Décentralisation du M.I.C.: les bureaux régionaux ont reçu des fonds et du personnel supplémentaires pour augmenter les services offerts localement.
- 5.\*\* Promotion des exportations: examen approfondi des politiques gouvernementales relatives à la promotion des exportations; l'accent sera mis sur les systèmes d'information, le recours aux services spécialisés des organismes publics, la stimulation des exportations, la formation de pools d'exportation, la prestation de services consultatifs comme instrument d'exportation et, enfin, la coordination entre le gouvernement fédéral et les administrations provinciales en ce qui a trait à la mise en marché des exportations.
- 6.\*\* Comité consultatif: un comité consultatif sur la promotion des exportations sera formé pour diriger l'examen susmentionné et comportera des représentants du secteur privé et des gouvernements provinciaux.

7. Accès aux marchés américains: le Programme de développement des marchés d'exportation (P.D.M.E.) s'appliquera dorénavant aux activités commerciales des États-Unis et bénéficiera de fonds supplémentaires de \$2,5 millions par an. Outre le montant ci-dessus, le budget global du P.D.M.E. sera accru de \$5 millions par an.
- 8.\* Financement des exportations: les plafonds des fonds de la S.E.E. affectés aux assurances-crédit à l'exportation passent de \$3,5 milliards à \$13,5 milliards et les plafonds des prêts, de \$5,4 milliards à \$12,5 milliards.
- 9.\* Cautions de soumission et de bonne fin: la S.E.E. est maintenant en mesure de garantir et d'assurer des cautions de soumissions et de bonne, tout particulièrement en ce qui concerne les marchés du Moyen-Orient.
10. Assurance pour les consortiums: que la S.E.E. offre une assurance aux membres d'un consortium exportant, assurance couvrant les membres contre des risques précis causés par un autre membre du consortium.
- 11.\* Assurance-cautionnement pour les entrepreneurs: les exigences relatives à la teneur canadienne ont été assouplies en ce qui a trait aux compagnies de construction participa à des projets à l'étranger.
- 12.\* Projets de promotion: dans le but d'introduire un grand éventail de produits canadiens sur les marchés d'exportation, certains projets de promotion seront mis sur pied au coût de \$2 millions par an.
13. Décentralisation de la S.E.E.: pour accentuer les activités au niveau régional et élargir les pouvoirs des bureaux de Toronto, de Montréal, de Vancouver et d'Halifax en matière de garanties de prêt.

#### Mesures projetées

- 1.\*\* Teneur canadienne: les principaux manufacturiers seront encouragés à fournir des renseignements concernant la ventilation des importations actuelles pour que les fournisseurs canadiens soient mieux en mesure de faire concurrence et de répondre aux besoins.
- 2.\*\* Pratiques nationales de commercialisation: programmes visant à améliorer les pratiques de commercialisation des entreprises canadiennes.
3. Assurance tous risques: qu'un mécanisme de re-assurance de risques soit mis sur pied en collaboration avec les compagnies canadiennes d'assurances, mécanisme permettant de prendre une assurance générale contre les risques associés aux principaux projets d'outre-mer. Un passif éventuel de l'ordre de \$100 millions devra être pris en charge par le gouvernement fédéral.
- 4.\*\* Financement à l'exportation: activités en matière de coopération pour l'expansion des exportations comparables à celles d'autres organismes étrangers assurant le financement à l'exportation; analyse coût-avantages de l'établissement d'autres systèmes analogues.

- 5.\*\* Aide financière: étudier les moyens d'affecter plus de fonds aux projets pour lesquels les services de la S.E.E. ou de l'ACDI ne sont pas appropriés, de même que les possibilités d'utiliser ces fonds de manière plus efficace.

#### PROGRAMMES D'AIDE AUX INDUSTRIES

Les pressions de la concurrence sur le marché international rendront inévitables certains rajustements dans l'économie industrielle canadienne pour maintenir les niveaux de vie et d'emploi actuels des Canadiens. Il faudra, à cette fin, que le gouvernement aide les entreprises à se moderniser, se réorganiser et redistribuer les ressources à de nouvelles gammes de produits afin d'exploiter de nouveaux débouchés. Les mesures ci-après prises récemment ont été conçues dans ce but.

#### Mesures actuelles

1. Restructuration de l'industrie pour adaptation aux conditions des N.C.M.. Garanties de prêts: dans le cadre du Programme de développement de l'entreprise (P.D.E.), le plafond des garanties de prêt passera de \$350 millions à \$1 milliard avec une attention particulière pour les PME.
- 2.\* Systèmes d'innovation: dans le cadre du P.D.E., le budget annuel des subventions visant à encourager les recherches, la conception et l'élaboration comportant des risques élevés passe de \$25 à \$60 millions et le taux moyen des partages de frais passe de 50 à 75 % des frais directs.
- 3.\*\* Promotion de la rationalisation: pour faciliter la rationalisation, \$20 millions seront échangés par des garanties de prêts à 100% afin de prévenir certaines faillites jusqu'à ce que l'on puisse aménager des prises de contrôle viables; \$4 millions seront affectés à des recherches consultatives ayant pour objet d'encourager le fusionnement.
- 4.\* Réorganisation des industries: pour le financement de la réorganisation due à l'évolution des tendances commerciales internationales, un nouveau programme de garanties de prêts à 100 % de \$20 millions par an sera établi: \$5 millions par an en prêts directs et \$2 millions en expertise.
- 5.\* Représentants des N.C.M.: afin d'assurer l'accès direct au P.D.E., les sociétés visées par les N.C.M. auront accès à une équipe spéciale dont les membres font partie du Conseil de développement de l'entreprise.
- 6.\*\* Industries de services industriels: ces industries seront touchées par les systèmes d'innovation du P.D.E. au même titre que les industries productrices de biens.

## MESURES VISANT LES PETITES ENTREPRISES

Les petites entreprises, qui forment la majorité des entreprises canadiennes, bénéficieront de la plupart des modifications apportées aux programmes et aux politiques susmentionnés. Toutefois, compte tenu des besoins particuliers de ce groupe, des mesures spéciales ont été prises pour les aider.

### Mesures actuelles

1. Conseils consultatifs: on procède à l'établissement de Conseils consultatifs du secteur privé qui permettront aux grandes sociétés de fournir aide et conseils aux petites entreprises.
- 2.\* Financement des exportations: certains critères commerciaux appliqués par la S.E.E. s'appliqueront dorénavant aux petites entreprises au seuil de l'expansion.
3. Mesures relatives à l'impôt: voir Impôts.
- 4.\* Services de gestion: les services de gestion de la Banque fédérale de développement seront accrus de \$2,4 millions par an pour rehausser la qualité des services de gestion des petites entreprises.
5. Achats auprès de sous-traitants: le M.A.S. tient à ce que les principaux fournisseurs de l'État nomment un agent de coordination pour tous les marchés de sous-traitance accordés aux petites entreprises et que les sociétés qui soumissionnent de tels marchés prévoient un plan de sous-traitance aux petites entreprises.
- 6.\* Lourdeur des rouages gouvernementaux: mesures visant à réduire la paperasserie et les exigences relatives aux rapports statistiques susmentionnés; elles concernent surtout les petites entreprises.
7. Programme de stages dans les petites entreprises: 50 % du traitement d'un diplômé d'une université ou d'un collège communautaire embauché par une petite entreprise est payé au cours de la première année par le gouvernement fédéral. \$5,4 millions ont été affectés à ce programme dans le but de créer 800 emplois permanents.
- 8.\* Aide en matière des commercialisation: la banque d'information automatisée sur les produits décrite ci-dessus, qui devrait permettre aux acheteurs au pays et à l'étranger de trouver des sources d'approvisionnement canadiennes sera surtout utile aux petites et moyennes entreprises.
9. Centre commercial: pour résoudre les difficultés auxquelles font face les commerçants qui font affaire avec les organisations complexes du gouvernement, un Centre commercial a été établi par le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce.

10. Loi sur les prêts aux petites entreprises: ce programme, modifié en 1977, garantit des prêts de \$56 000 à \$75 000 aux entreprises dont les recettes brutes sont de l'ordre de \$1,5 million. En 1978, les taux d'intérêts ont été modifiés pour garantir des fonds de réserve. Ces taux sont basés sur le taux préférentiel des banques à chartes plus 1 %.
  
- 11.\* Conseils régionaux des P.D.E.: afin de faciliter aux petites entreprises l'accès aux programmes de développement de développement de l'entreprise, les conseils régionaux accorderont une aide aux entreprises dont les ventes sont inférieures à \$5 millions (le maximum actuel est de \$2 millions).

UN NOUVEAU PAS VERS  
LA CROISSANCE INDUSTRIELLE,  
SUITE DONNÉE AUX CONSULTATIONS SECTORIELLES

UN NOUVEAU PAS VERS  
LA CROISSANCE INDUSTRIELLE,  
SUITE DONNÉE AUX CONSULTATIONS SECTORIELLES

Le Premier Ministre du Canada et les premiers ministres des provinces ont en février dernier convenu de "rechercher la participation" du secteur privé (y inclus le monde des affaires et les milieux syndicaux) aux discussions fédérales-provinciales sur des programmes de développement précis conçus en fonction des besoins particuliers des secteurs manufacturiers.

À la demande des premiers ministres, 23 groupes consultatifs de l'industrie furent formés afin de préparer des recommandations à l'intention des gouvernements fédéral et provinciaux. Ces groupes de travail sectoriels furent composés de représentants du monde des affaires, des syndicats, et universitaire.

Les gouvernements fédéral et provinciaux y ont un statut de participants sous droit de vote.

Les rapports de ces groupes de travail ont été remis aux gouvernements Canadiens.

Tandis que le "Comité du deuxième niveau" préparait son rapport, le gouvernement fédéral préparait une analyse approfondie et avait de larges consultations afin de donner une réponse significative aux recommandations des groupes de travail.

Un premier ensemble de ces réponses se trouve ci-dessous. Les centaines de recommandations des groupes de travail couvrent un grand nombre de sujets particuliers ayant trait aux domaines général et sectoriel.

En ce qui concerne certaines de ces recommandations, seul le gouvernement fédéral peut y répondre dans ce cadre et au moment approprié. Par exemple, les recommandations reliées aux propositions fiscales, ne peuvent trouver leurs réponses que dans le cadre d'un budget.

Quant à celles qui ont trait aux négociations sur le commerce multilatéral, elles doivent demeurer confidentielles afin de ne pas révéler la position du Canada dans ces négociations. Sous chaque énoncé de mesure ou engagement du gouvernement se trouve le nombre de recommandations faites à ce sujet par les groupes de travail.

## RÉPONSES

### Politiques fiscales

1. Que le ministre des Finances étudie la possibilité de répondre, dans son prochain budget, aux préoccupations exprimées par l'industrie lors des consultations, ainsi que la possibilité de

donner suite, dans son budget supplémentaire, aux recommandations des Groupes consultatifs concernant les politiques fiscales.

Alimentation	4	Matériel électronique	2
Chaussure	5	Métaux non ferreux	10
Ciments	9	Mobilier	4
Construction	3	Pétrochimie	9
Engrais chimiques	4	Plastiques	7
Fruits et légumes	1	Produits forestiers	11
Imprimerie commerciale	1	Sidérurgie	10
Industrie océanique	3	Textiles et vêtements	8
Machinerie	2	Tourisme	15
Matériel électrique	7	Transport urbain	2

Recommandations concernant les politiques en matière de marché du travail

Il est recommandé:

1. Que, dans l'élaboration de sa stratégie de l'emploi pour les années 1980, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada:
  - a) étudie des moyens de mettre davantage l'accent sur la formation industrielle, compte tenu de la rentabilité de la formation et de sa qualité;
  - b) continue d'accorder la priorité aux programmes axés sur la formation spécialisée, y compris les programmes d'apprentissage étendus;
  - c) cherche des moyens qui permettraient d'utiliser les crédits affectés aux programmes d'apprentissage pour régler des problèmes particuliers comme le maintien des niveaux d'apprentissage en période de ralentissement économique;
  - d) soit disposée à réagir aux propositions du patronat et du salariat en vue d'une étude conjointe d'autres formes de formation industrielle qui reposeraient davantage sur la participation du secteur privé;
  - e) examine la possibilité d'étendre ses programmes de formation des surveillants de premier palier et des compagnons/enseignants;
  - f) accroisse le financement et la souplesse du Programme de mobilité de la main-d'oeuvre du Canada.

Aérospatiale	2	Matériel électrique	2
Alimentation	1	Métaux non ferreux	1

Construction navale		Mobilier	1
et réparation	1	Plastiques	1
Ciments	1	Produits forestiers	1
Imprimerie commerciale	1	Textiles et vêtements	2
Industrie océanique	1	Transport urbain	1
Machinerie	6		

2. Que la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada accorde une haute priorité à la mise en place du régime informatisé de mise en compensation, déjà prévu, qui reliera les principaux Centres d'emploi du Canada, ainsi qu'à l'élaboration d'un programme destiné à informer l'industrie des services améliorés de ce nouveau régime, afin d'encourager l'industrie à se prévaloir davantage des services des CEC.

Machinerie	1
Matériel électronique	1

#### Politiques en matière de relations de travail

1. Que le ministère fédéral du Travail cherche à régler, avec les ministères provinciaux du Travail, les problèmes qui se posent pour l'industrie de l'hébergement par suite de l'application des dispositions actuellement en vigueur concernant la durée du travail, la rémunération des heures supplémentaires de travail et le salaire minimum.

Tourisme	17
----------	----

2. Que l'on demande au Conseil d'étude de l'inflation et de la productivité de rassembler, d'analyser et de publier des données sur les tendances globales des régimes de rémunération, réparties par secteur industriel, comme moyen de comparer ces tendances d'un secteur à l'autre et de les rapprocher des tendances semblables aux États-Unis.

Pétrochimie	1
Plastiques	2
Produits forestiers	1

3. Que le ministère fédéral du Travail parraine des consultations entre des représentants du patronat et du salariat au sujet de questions de négociation collective, lorsque des secteurs particuliers manifestent de l'intérêt pour de telles consultations.

Construction	2
Produits forestiers	2

4. Que les ministres du Travail et de l'Industrie et du Commerce recommandent fortement aux premiers ministres de s'occuper de la rationalisation de la législation du travail et des pratiques d'accréditation professionnelle au Canada et d'ordonner que des initiatives précises soient prises à cette fin.

Alimentation	7
Matériel électrique	1
Produits forestiers	1

#### Innovation et technologie

1. Que le ministère des Finances, le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie et d'autres ministères directement en cause élaborent, pour fins d'étude sur une base prioritaire, des mécanismes visant à accroître sensiblement l'appui à l'industrie dans le cas d'activités très techniques, particulièrement la recherche appliquée, le développement et le génie.

Aérospatiale	1	Machinerie	3
Construction navale et réparation	1	Matériel électrique	2
Industrie océanique	1	Matériel électronique	4
		Produits forestiers	1

2. Que le ministère de l'Industrie et du Commerce rende les compagnies de services aux entreprises admissibles à de l'aide en vertu du Programme d'expansion des entreprises; et que le ministère de l'Expansion économique régionale étudie la même question pour ce qui est du Programme de subventions au développement régional.

Construction	2
Industrie océanique	1

3. Que le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère des Communications, le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie et d'autres ministères directement en cause examinent conjointement l'appui actuellement consenti aux centres de productivité et de recherche et développement industriels axés sur les secteurs, dans des domaines comme les communications et l'électronique, et cherchent des moyens d'en assurer la rentabilité et, le cas échéant, d'étendre cet appui à d'autres secteurs.

Industrie océanique	3	Produits forestiers	1
Plastiques	1	Transport urbain	1

Politiques de matière de protection de l'environnement

1. Que le ministère de l'Environnement examine les rapports actuels avec les provinces pour déterminer les modifications à apporter à ces politiques de manière à tenir compte des préoccupations de l'industrie à l'égard du chevauchement et pour déplacer la politique du gouvernement fédéral vers la responsabilité provinciale pour ce qui est de la mise en oeuvre des règlements fédéraux relatifs à la protection de l'environnement, et rende compte au Cabinet de cet examen au début de l'année prochaine. Le gouvernement fédéral devrait encourager les provinces à adopter l'approche de l'analyse des répercussions socio-économiques dans l'élaboration de leurs propres règlements relatifs à l'environnement.

Ciments	2	Métaux non ferreux	2
Construction	1	Produits forestiers	2
Fruits et légumes	1	Tourisme	1

2. Que les règlements fondés sur la technologie la plus pratique (TPP) ne soient pas modifiés tant qu'une période de cinq ans ne sera pas écoulée depuis leur entrée en vigueur par promulgation et que les usines nouvelles ou agrandies qui ont satisfait à la TPP ne soient pas tenues de satisfaire à la TPP révisée au cours des cinq années suivant leur mise en exploitation si les exigences de la TPP sont révisées au cours de cette période; cette disposition ne s'appliquerait pas si quelque chose d'importance primordiale survenait dans l'intervalle.

Tourisme	3
----------	---

3. Que le ministère de l'Industrie et du Commerce étende le Programme d'expansion des entreprises de manière à permettre aux entreprises d'obtenir de ce programme des subventions à des fins de protection de l'environnement; et que le ministère de l'Expansion économique régionale étudie la même question pour ce qui est du Programme de subventions au développement régional. Il y a lieu d'étudier d'autres mesures pour aider les entreprises qui ont besoin d'aide financière mais qui ne peuvent satisfaire au test de la charge importante en vertu du PEE.

Métaux non ferreux	1
Sidérurgie	1

4. Que le ministère de l'Environnement examine ses stratégies de mise en oeuvre et élabore des priorités en matière d'environnement qui permettraient de faire varier les calendriers de conformité en fonction des exigences de priorité, et rende compte de cet examen au Cabinet au début de l'année prochaine.

Construction	1
Fruits et légumes	1
Imprimerie commerciale	1

Politiques en matière de transport

1. Que le ministre des Transports réitère l'intention du gouvernement de permettre, comme question de politique générale, que les tarifs-marchandises et les tarifs-voyageurs soient établis en fonction des forces du marché et que, s'il est jugé nécessaire à la réalisation d'objectifs socio-économiques que les transporteurs transportent des marchandises ou des voyageurs à des tarifs peu rémunérateurs, ou si les dépenses au chapitre des installations ou des services ont une raison d'être non commerciale, ces subventions ou dépenses soient absorbées par le gouvernement.

Ciments	1	Produits forestiers	1
Métaux non ferreux	1	Tourisme	5
Mobilier	1		

2. Que Transport Canada prenne les mesures voulues pour établir un mécanisme plus efficace et plus expéditif de régler les griefs portant sur les tarifs de transport et pour trancher de manière plus efficace la méthode quasi monopolistique de fixation des prix des chemins de fer.

Engrais chimiques	2
Produits forestiers	2
Sidérurgie	2

3. Que Transport Canada examine des moyens d'établir un mécanisme officiel de coordination du tarif de parcours entre le Canada et les États-Unis, en vue d'entamer des négociations officielles avec les autorités américaines pour mettre au point un mécanisme international approprié d'examen des tarifs de parcours.

Produits forestiers	1
---------------------	---

4. Que les fonctionnaires de Transport Canada organisent des consultations complémentaires entre l'industrie des engrais et le Groupe des céréales relativement à l'utilisation des wagons sans toit à fond ouvrant qui appartiennent au gouvernement.

Engrais chimiques	1
-------------------	---

5. Que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, de concert avec l'industrie du transport, continuent d'encourager la facilitation dans les deux voies entre les provinces, par l'intermédiaire du mécanisme déjà en place (le Conseil canadien des administrateurs du transport motorisé.)

Engrais chimiques	1
Mobilier	1
Tourisme	1

6. Que Transport Canada et les autres parties intéressées parachèvent l'évaluation de la raison d'être de la réglementation économique des industries de transport et dressent des recommandations à l'intention du Cabinet concernant la réglementation et les politiques de concurrence dans ces secteurs.

Tourisme 12

7. Que Transport Canada consulte étroitement les représentants de l'industrie touristique au sujet de toutes les grandes initiatives en matière de politique de transport qui influent directement sur le tourisme au Canada et à l'égard desquelles il incomberait à la CCT d'édicter et d'appliquer des règlements; et, plus particulièrement, que les fonctionnaires de Transport Canada discutent avec les représentants désignés par l'industrie touristique de la nouvelle politique en voie d'être élaborée relativement à la structure des transporteurs aériens au palier national.

#### Réglementation gouvernementale

1. Que le ministère de la Consommation et des Corporations, en consultation des autres ministères compétents, présente au Cabinet, avant la réunion des premiers ministres en novembre, un mémoire exposant la nature de l'appui du gouvernement fédéral en guise de coopération à l'étude de la réglementation gouvernementale entreprise par le Conseil économique et donnant les grandes lignes d'un programme de travail intérimaire pour les ministères fédéraux dans le cadre de l'examen de la réglementation. Pour ce qui est de ce programme de travail, le mémoire:
- a) évaluerait l'applicabilité de l'analyse des répercussions socio-économiques aux règlements actuellement en vigueur;
  - b) tracerait un cadre d'examen interne des règlements actuellement en vigueur dans les cas où l'analyse des répercussions socio-économiques ne conviendrait pas;
  - c) identifierait les activités fédérales de réglementation dont l'évaluation dans l'optique de a) ou b) ci-dessus devrait être entreprise sur-le-champ;
  - d) recommanderait une structure centralisée de rapport au Comité spécial des sous-ministres économiques qui voit à ce que de tels examens aient lieu;

- e) proposerait des moyens d'examiner les problèmes créés par la nature conjointe de certaines activités de réglementation entre les ministères fédéraux et entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Aérospatiale	1	Métaux non ferreux	1
Alimentation	3	Mobilier	1
Ciments	1	Pétrochimie	2
Construction	2	Plastiques	1
Engrais	2	Tourisme	1
Fruits et légumes	1		

2. Que le Conseil du Trésor ordonne aux ministères particuliers de se livrer à la consultation, au stade de la définition des problèmes, avec les parties intéressées au sujet de nouveaux règlements proposés, dans les cas où il n'existe pas de consultation à l'heure actuelle.

Alimentation	2	Matériel électrique	1
Ciment	1	Mobilier	1
Fruits et légumes	1	Pétrochimie	1
Imprimerie commerciale	1	Plastiques	2

#### Achats publics

1. Que le gouvernement continue de chercher à obtenir un accès accru aux marchés étrangers d'achats dans le contexte des NCM et prenne au palier national des mesures compatibles avec l'intérêt national.

(voir comité d'études sectorielles sous négociations multilatérales)

2. Que les politiques provinciales et fédérales en matière d'achats fassent l'objet d'une discussion à la réunion fédérale-provinciale des ministres de l'Industrie, afin d'étudier la portée de la coopération dans les pratiques d'achats pour encourager l'expansion industrielle.

Construction	1	Machinerie	3
Imprimerie commerciale	1	Transport urbain	2

3. Que l'on étudie la possibilité d'élaborer des moyens de rendre l'activité d'achats plus compatible avec les objectifs d'expansion industrielle et les obligations internationales, y compris:

- a) l'établissement d'une liste de sources canadiennes par informatique, pour fins de distribution générale au palier national, aux postes et à certaines entités acheteuses étrangères;

- b) dans le cas d'achats importants, publics et privés, la création d'un mécanisme de consultation mixte (gouvernement/industrie) aux fins de donner le plus de chances possibles aux fournisseurs canadiens compétitifs de soumissionner pour des achats nationaux et étrangers.

Aérospatiale	1	Machinerie	1
Construction	2	Matériel électrique	5
Construction navale et réparations	1	Plastiques	2
Industrie océanique	2	Transports urbains	1

4. Que l'on ordonne au ministère de l'Industrie et du Commerce, au ministère des Approvisionnements et Services et au ministère d'État aux Sciences et à la Technologie d'examiner l'utilisation d'une politique choisie comme instrument d'expansion industrielle.

Matériel électronique 1

5. Que le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère d'État aux Sciences et à la Technologie et d'autres ministères compétents examinent les conséquences qu'il y aurait d'étendre les politiques d'achats du gouvernement fédéral aux Sociétés fédérales de la Couronne et en rendent compte au Cabinet le plus tôt possible.

Matériel électronique 2

6. Que le Conseil du Trésor ordonne aux ministères et organismes du gouvernement de normaliser leurs exigences d'achats, avec le temps, et de répartir ces achats, là où c'est possible, entre les ministères de sorte qu'il existe le maximum d'occasions de réaliser des économies d'échelle et de constituer des sources canadiennes d'approvisionnement.

Construction	1	Plastiques	1
Machinerie	1	Tourisme	3
Matériel électronique	1	Transport urbain	1

7. Que le Comité interministériel de planification et de révision, dans son évaluation de projets importants (c'est-à-dire, évalués à plus de \$2 millions) ou d'autres achats considérés comme ayant des répercussions socio-économiques sensibles, tienne en particulier compte des projets spécifiques mettant en cause l'électronique de systèmes ou d'autres priorités scientifiques et technologiques que le ministère de l'Industrie et du Commerce et d'autres ministères intéressés, par exemple le ministère des

Communications (en conformité de la décision du Cabinet) pourraient identifier.

Aérospatiale	5	Construction navale	
Matériel électronique	4	et réparations	1

### Politique commerciale

1. Que le gouvernement s'engage à prendre des mesures expéditives concernant les importations préjudiciables, sous réserve qu'elles soient compatibles avec ses obligations internationales et qu'elles ne soient pas moins efficaces que celles de nos principaux partenaires commerciaux. Plus particulièrement, ses efforts dans ce domaine devraient, entre autres choses, porter sur ce qui suit:
  - a) la mise en vigueur améliorée des importantes mesures positives déjà prises par le ministère des Finances, le Tribunal antidumping et Revenu Canada en matière de législation antidumping et de droits compensateurs;
  - b) l'élaboration continue, par le ministère des Finances, Revenu Canada et le ministère de l'Industrie et du Commerce, de procédures nationales et d'application plus efficaces des règlements et lois concernant les importations préjudiciables, compte tenu des changements résultant des NCM.

Chaussures	1	Mobilier	4
Engrais	3	Pétrochimie	1
Fruits et légumes	1	Plastiques	1
Matériel électrique	1	Sidérurgie	3
Métaux non ferreux	1	Textiles	2

### Politique de concurrence

1. Le ministre de la Consommation et des Corporations entreprend d'obtenir du milieu des affaires, du salariat, des professions juridique et économique et des groupes de consommateurs des mises en candidature de membres de la Commission de la concurrence, tout en précisant clairement que le gouvernement ne se considère pas comme étant limité par de telles mises en candidature.

(Des recommandations touchant aux législations en vigueur quant aux politiques sur la concurrence ont été faites par plusieurs comités sectoriels.)

### Commercialisation au palier national

1. Que le ministère de l'Industrie et du Commerce mette en oeuvre une approche coordonnée aux fins de cerner les marchés nationaux éventuels qui ont actuellement recours aux importations pour

satisfaire à leurs besoins et d'aider les manufacturiers canadiens à évaluer l'efficacité de leurs pratiques de commercialisation au palier national et à les améliorer.

Machinerie	3
Sidérurgie	1
Textiles	1

### Commercialisation à l'exportation

1. Que l'on ordonne au ministère de l'Industrie et du Commerce d'entreprendre, en collaboration avec d'autres ministères, un examen exhaustif des politiques, programmes et pratiques du gouvernement ayant trait aux activités de promotion des exportations de l'industrie canadienne, en mettant l'accent sur les systèmes d'information, le recours à l'expertise d'organismes publics, les stimulants à l'exportation, la promotion par des experts-conseils du matériel et des services canadiens, la formation et l'appui de consortiums d'exportation et le recours à des services gratuits de consultation comme instrument d'exportation, ainsi que la question de la coordination fédérale provinciale de la commercialisation à l'exportation.

Construction	2	Matériel électrique	1
Imprimerie commerciale	1	Mobilier	1
Industrie océanique	1	Plastiques	1
Machinerie	4	Sidérurgie	1

2. Que le ministère de l'Industrie et du Commerce constitue un comité consultatif de promotion des exportations chargé d'orienter l'examen dont il est question en "1" ci-dessus et invite l'Association des exportateurs canadiens, l'Association des ingénieurs conseils du Canada et l'Association canadienne de la construction à y participer. En outre, que les provinces, lors de l'imminente réunion des premiers ministres, soient invitées à nommer des représentants au comité.

Construction	1
Métaux non ferreux	1
Transport urbain	3

3. Que les ministères des Finances et de l'Industrie et du Commerce, avec les autres ministères intéressés, se penchent sur la question de la non-comparabilité des conditions et facilités de la SEE et, s'il est prouvé que la SEE est moins concurrentielle que d'autres pays dans ses pratiques de financement des exportations et que, par conséquent, les entreprises canadiennes perdent des occasions d'affaires, que les ministères examinent la possibilité de faire comme les autres pays, tout en respectant nos obligations internationales.

Aérospatiale	1	Matériel électronique	2
Construction	1	Transport urbain	1
Matériel électrique	1		

4. Que les ministères de l'Industrie et du Commerce et des Finances, de concert avec les autres ministères intéressés (et compte tenu du rôle de l'ACDI)

- a) entreprennent une étude des facilités d'autres pays servant à financer des projets tombant dans des catégories entre celles qui bénéficient de l'aide de l'ACDI et de la SEE, aux fins d'étudier la possibilité d'adopter des pratiques appropriées au Canada;
- b) examinent les répercussions de l'aide à emploi spécifié et voient s'il existe des occasions de mieux utiliser l'aide à emploi spécifié, compte tenu de la stratégie globale concernant l'aide et de l'approche générale du gouvernement pour ce qui est d'appuyer l'industrie.

Construction	1	Matériel électronique	1
Matériel électrique	2	Transport urbain	2

#### Démarches ultérieures

1. Le ministère de l'Industrie et du Commerce en collaboration avec d'autres ministères et agences entreprendra des consultations actives avec les provinces afin de:

- a) réviser les politiques et les programmes touchant aux demandes ultérieures; tout d'abord dans l'industrie forestière, minière et les produits métalliques, afin de déterminer l'opportunité de poursuivre plus avant une politique nationale des futures démarches dans ces secteurs;
- b) continuer à soutenir et développer des programmes de marketing tels que le programme coopératif de développement des marchés étrangers en produits forestiers;

Produits forestiers	1
Sidérurgie	1

#### Politique énergétique

1. Le gouvernement fédéral réaffirmera, dans son effort d'ajuster les prix des produits énergétiques canadiens au niveau international, son intention de poursuivre une politique dans laquelle les prix du pétrole et du gaz canadiens ne dépasseront pas ceux des États-Unis.

Pétrochimie	5
-------------	---

2. Le ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources attirera l'attention de ses collègues provinciaux sur les possibilités de construction de centrales électriques par les services publics, fonctionnant au charbon, à l'uranium ou des centrales hydro-électriques, visant les marchés étrangers.

Matériel électrique 2

3. Le ministère de l'Industrie et du Commerce et celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources étudieront les moyens d'inciter l'industrie à améliorer le rendement énergétique de certains secteurs industriels.

Industrie forestière 1  
Sidérurgie 1

#### Conseils de marketing

1. Le gouvernement fédéral, après consultation avec les gouvernements provinciaux (compte tenu des importants conseils de marketing sous leur juridiction) entreprendra (ou fera entreprendre) une étude sur les activités de conseils de marketing. Cette étude comprendra l'analyse de leur impact sur l'efficacité et la compétitivité du secteur primaire et de celui de la transformation, afin de trouver les moyens d'améliorer le fonctionnement desdits Conseils.

Alimentation 3  
Fruits et légumes 4

#### Développement régional

1. Les soucis des comités sectoriels trouveront des réponses dans les révisions du développement régional entreprises par le MEER de concert avec I&C.

Alimentation	2	Matériel électronique	3
Chaussures	3	Métaux non-ferreux	1
Fruits et légumes	2	Textiles	9
Matériel électrique	6	Tourisme	1

2. Que le Ministère de l'Industrie et du commerce coopère avec l'industrie dans les domaines appropriés, pour mettre sur pied des comités de formation sectoriels spécifiques dans les domaines appropriés pour développer plus avant la capacité de gestion industrielle.

Alimentation 1  
Chaussures 1

Développement touristique

1. Que l'Office de tourisme du Canada (O.T.C.) en collaboration avec les agences du gouvernement fédéral, provinciaux et des territoires, ainsi que le secteur privé mettent au point un plan national de tourisme en prenant soin de définir les rôles et la juridiction de chaque gouvernement et du secteur privé.

Tourisme 3

2. L'Office de Tourisme du Canada, en collaboration avec les provinces et l'industrie intensifiera et augmentera ses activités visant à améliorer les services touristiques et la productivité de l'industrie du Tourisme.

Tourisme 1

3. L'Office du Tourisme du Canada augmentera sa capacité de production et de coordination des programmes pour sensibiliser d'avantage le public à l'industrie touristique; augmentant aussi l'information des investisseurs sur cette industrie et l'information concernant les politiques et les programmes du gouvernement aux responsables du secteur touristique.

Tourisme 5

4. Le gouvernement est conscient du besoin urgent pour une banque de données et a demandé à l'Office de Tourisme du Canada et Statistiques Canada d'étudier et de faire rapport des mesures et des ressources nécessaires pour satisfaire à ces besoins.

Tourisme 2

5. Le comité interministériel sur les règlements administratifs prendra en considération les problèmes auxquels font face l'industrie du Tourisme, face aux processus de l'administration.

Tourisme 1

6. Le Ministère des affaires indiennes par l'intermédiaire de Parc Canada proposera un plan détaillé de Tourisme qui inclura les parcs nationaux dans une stratégie touristique nationale plaçant les parcs en position d'attraction principale du tourisme canadien.

Tourisme 4

Gestion des ressources

1. Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux accorderont une attention immédiate au rapport conjoint préparé par les fonctionnaires de ces gouvernements à l'intention des ministres des finances et des ressources.

Métaux non-ferreux 1

2. Les ministres des pêcheries et de l'environnement s'entretiendront avec les autres ministres impliqués dans les différents aspects du développement des forêts canadiennes. Ces consultations rechercheront les ministres des ministères de l'Industrie et du commerce, de l'expansion économique et régionale et des finances. Ces consultations seront entreprises avec comme objectif l'étude de plusieurs initiatives détaillées reliées à la gestion des ressources forestières de base.

Produits forestiers 3

3. Dans le développement des politiques des ressources, les ministères ainsi que ceux qui sont intéressés au sujet devraient être consultés au tout début.

Négociations sur le commerce international

Les recommandations du groupe de travail doivent obtenir une réponse pendant les négociations sur le commerce international.

Aéronautique	1	Imprimerie commerciale	3
Chaussures	1	Métaux non ferreux	3
Ciment et béton	1	Pétrochimie	2
Engrais	1	Plastiques	1
Électricité	7	Produits forestiers	4
Électronique	5	Vêtements et textiles	1

Formation en gestion

1. Que le Ministère de l'Industrie et du Commerce réévalue les programmes de formation en gestion et à la lumière des besoins identifiés par les groupes de travail. Qu'il recommande des options visant à accélérer la remise d'une aide financière aux associations ou groupes représentant adéquatement l'industrie: pour que ces derniers améliorent le développement, la coordination et la dissémination des programmes de formation en gestion.

Chaussures	1	Alimentation et boissons	1
Construction	1	Textiles	2
Imprimerie commerciale	1		

ON PEUT SE PROCURER D'AUTRES COPIES DE CE RAPPORT  
EN EN FAISANT LA DEMANDE À:  
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES  
DIVISION DE L'IMPRESSION ET DE LA DISTRIBUTION  
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE  
OTTAWA, CANADA, K1A 0H5

ALSO PUBLISHED IN ENGLISH